



Litige avec propriétaire de mauvaise foi

Par **Ifiette**, le **31/01/2008** à **17:29**

3 ans de location d'un appartement semi meublé sans contrat ni bail, versement de mon loyer sur 2 comptes (1 pour une sci en belgique et 1 sur son compte perso). Pas d'état des lieux et aucun papier officiel. A mon départ, ma propriétaire me reclame 1 mois de loyer que je n'aurai pas payé a mon entree. Je lui fais 1 chèque en lui demandant d'attendre les résultats de mon historique de mes comptes bancaires. Après vérification, il s'avere que j'ai payé tous mes loyers. Celle-ci a deja encaissé le chèque et ne veut plus me rembourser prétendant que je lui ai rendu un appartement en mauvais état. En vue de sa mauvaise foi, j'ai demandé a ma banque de rejeter ce chèque mais ce n'est pas possible. Que puis-je faire pour récupérer mon argent ? Dois-je porter plainte ? Dois-je la menacer sachant qu'elle loge des locataires sans établir aucun papier et qu'elle encaisse des loyers qu'elle ne déclare pas ?
Je lui ai fait confiance en lui laissant ce chèque et aujourd'hui, elle trouve des multitudes de raisons pour l'avoir ancaissé, elle a abusé de ma confiance. Merci de m'aiguiller dans mes démarches.